

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt-cinq,</b>
En exercice : 16	<b>Le neuf avril, à dix-neuf heure trente,</b>
Délégués présents : 12	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse dûment convoqué,
Suppléants (avec voix) : 1	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des associations de la
Suppléants (sans voix) : 0	Mairie de Vanzy, à Vanzy, sous la présidence de Monsieur <b>Jean-Yves</b>
Pouvoirs : 1	<b>MÂCHARD</b>
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 1	
<b>Votes exprimés : 14</b>	<b>Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2025</b>
<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	
<b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Rémi PONCET, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD	
<b>Délégués suppléants :</b>	
▪ Avec voix : Monsieur Lionel PRICAZ	
▪ Sans voix car titulaires présents :	
<b>DELEGUES EXCUSES :</b> Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Jean PALLUD (pouvoir à Mme CECCON)	
<b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Michel PASSETEMPS	

**Étaient également présents :** Mme Fanny Seyve, directrice

M. Le Président, après avoir procédé à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30. L'assemblée compte à l'ouverture de la réunion 13 présents et 1 pouvoir soit 14 votants.

M. Le Président remercie les membres pour leur présence et le personnel pour tout le travail accompli pour l'élaboration de ce budget primitif.

M. Rémi PONCET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de comité syndical.

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent est approuvé à l'unanimité.

Sujet d'actualité :

/

Rappel de l'ordre du jour des délibérations :

DEL 01 : Approbation du Compte de Gestion 2024

DEL 02 : Approbation du Compte Administratif 2024

DEL 03 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

DEL 04 : Programmation de l'activité 2025 du Syndicat de Rivières

DEL 05 : Approbation du Budget Primitif 2025

DEL 06 : Autorisation de déconsignation auprès de la caisse des dépôts et consignations de l'indemnité d'éviction de la SARL LA SABLIERE DE MESIGNY

DEL 07 : Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG74 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

### Rappel sur les informations :

- Décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties au Président par le Comité Syndical
- Agenda 2025
- Sujets Divers

-----

### DEL 2025-04-01 Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Président expose les faits suivants.

Il rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public de Rumilly et qu'il retrace les dépenses et les recettes de la collectivité.

Avec les décisions modificatives, le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est de 29 473,43€.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est de - 100 052,97€.

Le résultat de l'exercice, pour les deux sections est de 70 579,54€.

### Extraits du Compte de Gestion 2024 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RUMILLY

ETABLISSEMENT : SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES  
ETAT : II-1

#### Résultats budgétaires de l'exercice

81400 - SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 526 041,97	998 890,02	2 524 931,99
Titres de recette émis (b)	392 481,15	1 180 585,00	1 573 066,15
Réductions de titres (c)		486 097,15	486 097,15
Recettes nettes (d = b - c)	392 481,15	694 487,85	1 086 969,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 526 041,97	998 890,02	2 524 931,99
Mandats émis (f)	500 491,75	694 093,28	1 194 585,03
Annulations de mandats (g)	7 957,63	29 078,86	37 036,49
Dépenses nettes (h = f - g)	492 534,12	665 014,42	1 157 548,54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		29 473,43	
(h - d) Déficit	100 052,97		70 579,54

En intégrant les résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 230 281,19€ en section de fonctionnement et de 258 512,89€ en section d'investissement, ce qui porte un résultat cumulé total des deux sections à 488 794,08€.

### Extraits du Compte de Gestion 2024 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RUMILLY

ETABLISSEMENT : SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES  
ETAT : II-2

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81400 - SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	358 565,86		-100 052,97		258 512,89
Fonctionnement	200 807,76		29 473,43		230 281,19
<b>TOTAL I</b>	<b>559 373,62</b>		<b>-70 579,54</b>		<b>488 794,08</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>559 373,62</b>		<b>-70 579,54</b>		<b>488 794,08</b>

Le Compte de Gestion établi est conforme au Compte Administratif du Syr'Usse.

Les élus du Comité Syndical sont amenés à vérifier l'identité et l'exactitude de valeurs, entre les écritures du Compte Administratif de la collectivité et le Compte de Gestion du comptable public.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération et d'approuver le Compte de Gestion dressé par le comptable public pour l'année 2024 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

M. Le Président demande s'il y a des questions.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**DEL 2025-04-02 Approbation du Compte Administratif 2024**

Le Président expose les faits suivants :

**Présentation globale et synthétique du Compte Administratif du Syndicat :**

Sections	Prévisions 2024	2024				
		RESULTATS ANTERIEURS 2023	REALISATIONS 2024	RESULTAT CUMULE D'EXECUTION	RESTE A REALISER	RESULTATS CUMULES 2024
		au 31/12/2023	de l'exercice écoulé 2024 (= mandats et titres liquidés+rattachements et neutralisation CTENS) au 31/12/2024	au 31/12/2024 = réalisations 2024 + report résultat si positif	au 31/12/2024 (INVS+CTENS)	au 31/12/2024
	(l)= (j) + (k)	(i)	(j)= (c) + (i)	(k)	(l)= (j) + (k)	
<b>Fonctionnement</b>						
Recettes (1)	998 890,02	1 029 408,64	694 487,85	895 295,61	36 039,27	931 334,88
Dépenses (2)	998 890,02	830 958,59	665 014,42	665 014,42	950,66	665 965,08
<b>Résultat de fonctionnement (1) - (2)</b>	-	<b>198 450,05</b>	<b>29 473,43</b>	<b>230 281,19</b>	<b>35 088,61</b>	<b>265 369,80</b>
<b>Investissement</b>						
Recettes (1)	1 526 041,97	807 283,33	392 481,15	751 047,01	200 318,80	951 365,81
Dépenses (2)	1 526 041,97	555 793,66	492 534,12	492 534,12	154 972,55	647 506,67
<b>Résultat d'investissement (1) - (2)</b>	-	<b>251 489,67</b>	<b>-100 052,97</b>	<b>258 512,89</b>	<b>45 346,25</b>	<b>303 859,14</b>
Recettes Investissement + Fonctionnement	2 524 931,99	1 836 691,97	1 086 969,00	1 646 342,62	236 358,07	1 882 700,69
Dépenses Investissement + Fonctionnement	2 524 931,99	1 386 752,25	1 157 548,54	1 157 548,54	155 923,21	1 313 471,75
<b>Résultat total (Investissement + Fonctionnement)</b>	-	<b>449 939,72</b>	<b>-70 579,54</b>	<b>488 794,08</b>	<b>80 434,86</b>	<b>569 228,94</b>

Le résultat des réalisations pour la section de fonctionnement de 29 473,43 €.

Le résultat cumulé d'exécution (sans tenir compte des RAR) est conforme au compte de gestion, d'un montant de 200 807,76€ et sera reporté au budget primitif 2025.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 265 369,80 €, en tenant compte du reste à réaliser de 35 088,61€, de la réalisation de l'année 2024 et des résultats antérieurs (198 450,05€).

Les résultats de clôture pour la section d'investissement comportent :

-le résultat antérieur au 31/12/2023 de 251 489,67€ ;

-le résultat du réalisé de l'année 2024 (en mandats et titres) de - 100 052,97 €, conforme au compte de gestion ;

- le résultat des restes à réaliser du Syndicat et du CTENS de 45 346,25€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de 303 859,14 €, tenant compte des restes à réaliser, de la réalisation de l'année et des résultats antérieurs.

Le résultat cumulé global des deux sections est conforme aux prévisions présentées au débat d'orientation budgétaire dernier à savoir un montant de 569 228,94€ (en rappelant qu'il tient tenant compte des RAR).

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2025.

Après avoir exposé le compte administratif 2024, le Président confie la présidence de l'assemblée à Mme Jacqueline CECCON, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, et lui demandera de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2024.

Monsieur le Président quitte la salle et ne participe pas au vote.

Mme Ceccon demande s'il y a des questions.

Mme Ceccon constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. le Président revient dans la salle et remercie les membres pour leur confiance.

**DEL 2025-04-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024**

Le Président expose les faits suivants.

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2024, M. Le Président demande au Comité Syndical de constater les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTATS DE CLOTURE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	(A)	(B)	(C)		(A)-(B)+(C)
INVESTISSEMENT	358 565,86 €		-100 052,97 €		258 512,89 €
FONCTIONNEMENT	200 807,76 €		29 473,43 €		230 281,19 €

RESTE A REALISER 2024 (Investissement)	
Recettes (1)	200 318,80
Dépenses (2)	154 972,55
<b>Résultat d'investissement (D) (1) - (2)</b>	<b>45 346,25</b>

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2024 (résultat de clôture en fonctionnement) est donc égal à 230 281,19 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 en investissement corrigé du solde des restes à réaliser 2024 est égal à (A+B+C+D) : 303 859,14 €.

Il est positif, il n'y a donc pas de besoin en investissement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section, d'investissement, le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2024</b>	<b>Disponible pour affectation</b>	<b>230 281,19 €</b>
<b>Restes à réaliser (montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes)</b>		45 346,25 €
	besoin de financement calculé	0,00 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
<b>Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :</b>		<b>0,00</b>
<b>excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2025</b>		<b>230 281,19 €</b>
<b>pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP</b>		<b>258 512,89 €</b>

M. Le Président demande s'il y a des questions.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **DEL 2025-04-04 Programmation des actions du Syr'Usses pour l'année 2025**

VU la délibération n°2025-01-01 du 29 janvier 2025 portant sur l'intention de contractualiser avec l'agence de l'eau un nouveau contrat Eau et Climat pour 2026-2028 ;

VU la délibération n°2025-03-01 du 05 mars 2025 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;  
 CONSIDERANT les réalisations et les restes à réaliser de l'exercice 2024 ;  
 CONSIDERANT l'engagement et le portage du Syr'Usse dans la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage et inscrites dans le Contrat de Milieux les Usse 2022-2024 ;  
 CONSIDERANT qu'il s'agit de la dernière année pour clore comptablement et réceptionner les bilans du CTENS Plateau des Bornes ;  
 CONSIDERANT que le Syr'Usse est engagé, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI pour le compte de la Communauté de Communes Usse et Rhône et qu'il agit sous mandat, à réaliser des opérations sur les affluents du Rhône ;  
 CONSIDERANT que le Syr'Usse est engagé dans le PAEC Salève Vuache Usse 2022-2024 et que celui-ci sera renouvelé courant 2025 ;  
 CONSIDERANT que le Syr'Usse est engagé via une convention de prestation de service avec l'AFUL du clos du Chêne pour la mise en œuvre de mesures compensatoires de zones humides, et qu'à ce titre, le Syr'Usse agit en tant que prestataire ;

Le Président précise que l'activité liée à la GEMAPI s'exerce :

- 1/ En propre par le syndicat, sous maîtrise d'ouvrage directe,
- 2/ En agissant sous mandat. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 458-1 et 458-2,
- 3/ En agissant pour le compte de tiers. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 454-1 et 454-2.

### 1-Activité sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat

#### Synthèse de l'activité 2025, par sections et par programmes, en dépenses et en recettes :

Le Président précise que l'activité 2025 est majoritairement exercée via un contrat avec l'agence de l'eau : fin du contrat de Milieux 2022-2024 et futur contrat Eau et Climat 2026-2028, comme cela a été exprimé lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire. L'année 2025 est l'année de transition entre ces deux contrats, mais sans année blanche puisqu'il est possible de déposer des demandes d'aides auprès de l'agence (et du département également).

Le Syr'Usse, pour son compte, mènera quelques jours au profit du CTENS Plateau des Bornes.

Le Syr'Usse est également concerné, à la marge, par le PAEC Salève Vuache Usse et les affluents du Rhône.

Montants projets et subventions allouées, selon les programmes et les thématiques	DÉPENSES		RECETTES		
	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -AERMC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles - CD74	Somme de Montant subvention dépenses éligibles AUTRES	Somme de RAC SYR'USSES (€)
<b>fonctionnement</b>	<b>311 329,77</b>	<b>144 115,96</b>	<b>1 665,04</b>	<b>4 956,00</b>	<b>160 592,77</b>
<b>Affluents du Rhône</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>-2 100,00</b>
Gestion des ripisylves	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00
<b>Contrat Agence</b>	<b>307 479,32</b>	<b>144 115,96</b>	<b>1 665,04</b>		<b>161 698,32</b>
Amélioration qualité des eaux	36 705,52	18 352,76	0,00		18 352,76
Communication et sensibilisation	26 010,00	18 207,00	0,00		7 803,00
Etudes générales	30 000,00	9 000,00	0,00		21 000,00
Gestion des ripisylves	45 504,00	13 651,20	0,00		31 852,80
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	77 410,00	38 705,00	928,00		37 777,00
Préservation ressource en eau	71 000,00	46 200,00	0,00		24 800,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	1 325,00	0,00	0,00		1 325,00
Zones humides	19 524,80	0,00	737,04		18 787,76
<b>CTENS</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 600,00</b>
Zones humides	1 600,00	0,00	0,00		1 600,00
<b>Gestion Mesures Compensatoires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>840,00</b>	<b>-840,00</b>
Zones humides	0,00	0,00	0,00	840,00	-840,00
<b>PAEC</b>	<b>2 250,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 016,00</b>	<b>234,45</b>
Accompagnement MAEC	2 250,45	0,00	0,00	2 016,00	234,45
<b>investissement</b>	<b>1 193 584,94</b>	<b>344 499,70</b>	<b>272 098,87</b>	<b>20 140,00</b>	<b>556 846,37</b>
<b>Contrat Agence</b>	<b>1 193 584,94</b>	<b>344 499,70</b>	<b>272 098,87</b>	<b>20 140,00</b>	<b>556 846,37</b>
Lutte contre les inondations	478 157,54	0,00	133 567,83		344 589,70
Préservation ressource en eau	45 300,00	26 425,00	3 775,00		15 100,00
Restauration de la continuité écologique	4 959,00	0,00	0,00		4 959,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	243 346,40	107 099,70	63 462,04		72 784,66
Stratégie foncière	23 872,00	11 580,00	4 848,00	20 140,00	-12 696,00
Zones humides	397 950,00	199 395,00	66 446,00		132 109,00
<b>CTENS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Zones humides	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total général</b>	<b>1 504 914,71</b>	<b>488 615,66</b>	<b>273 763,91</b>	<b>25 096,00</b>	<b>717 439,14</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Notons que pour cette année, des restes à réaliser sont comptabilisés en section de fonctionnement et concernent :

- 950 ,66€ de travaux sur zones humides, comptabilisés au compte 673 (ajustement comptable avec un compte 13),
- 36 039,27€ en lien avec le CTENS (ajustement comptable)

Ces restes à réaliser sont intégrées dans le résultat cumulé au 31/12/2024.

**Le prévisionnel d'actions nouvelles en dépenses de fonctionnement est de 311 329,77 € pour un prévisionnel de recettes de 145 781 € de recettes affectées aux actions et projets et 4 956€ de prestations de service pour la réalisation d'actions au profit de tiers (recettes sur dépense de personnel), soit un total de 150 287 €.**

#### Programme Affluents du Rhône :

Le Syr'Usses recevra de la part de la CCUR, au titre de la mise en œuvre des actions liées aux Affluents du Rhône côté Haute-Savoie, 2 100€ qui correspondent au temps agent du technicien du Syr'Usses. Les actions prévues en 2025 concernent l'état des lieux des boisements de berges et la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

#### Contrats avec l'agence de l'eau :

Il est prévu 307 479,32€ de dépenses, pour 144 115,96€ de recettes espérées par l'agence de l'eau et 1 665,04€ de recettes du département, soit un total de 145 781€ de recettes directement affectées aux opérations et projet. Les actions inscrites à la section de fonctionnement, au contrat avec l'agence de l'eau, sont subventionnées à environ 48%. Cela s'explique par la diminution des aides par le département de la Haute-Savoie.

Pour les actions relatives à l'amélioration de qualité des eaux, il est prévu de poursuivre les campagnes de suivi de la qualité des eaux, pour un montant de 36 705,52€. L'année 2025 est dans la continuité de l'année précédente. Un bilan des deux années est attendu. Seule l'agence de l'eau soutien cette action, à hauteur de 50%.

Pour la communication et la sensibilisation, 26 010 € sont estimés pour mener à bien la communication institutionnelle, la promotion de nos événements et la réalisation d'animations par des structures partenaires. L'opération d'aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie prévoit des animations « économies d'eau au jardin » avec des associations partenaires. Seule l'agence soutien ces actions à hauteur de 70%.

☐ <b>Communication et sensibilisation</b>	
☐ <b>SE1</b>	<b>12 800,00</b>
Affichage spécifique, panneaux, roll-up	500,00
conception graphique, diffusion réseau sociaux, déploiement stratégie de com', etc	5 000,00
Impression rapport d'activité 2025	700,00
Impressions : Papyr'Usses, guides, bilan mandat, dépliants, cartes postales, Min'Usses, cartes de vœux, cartes de visite	2 500,00
Objets promotionnels et publicitaires	1 500,00
Participation au Forum des CT : inscription et location mobilier	600,00
Vêtements techniques pour le personnel (vêtement de représentation)	2 000,00
<b>☐ SE2</b>	<b>7 010,00</b>
Animation nature grand public : halloween en zone humide + 2 anim' sur le plateau des bornes	3 410,00
animation nature grand public pour économie d'eau (en lien avec RE14)	3 600,00
<b>☐ SE3</b>	<b>6 200,00</b>
Animation dans le cadre des Classes d'eau	5 000,00
CMJ journal Min'Usses	1 200,00
<b>Total Communication et sensibilisation</b>	<b>26 010,00</b>

Une étude générale est nécessaire cette année. Il s'agit du renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, pour un montant prévisionnel de 30 000€. Il est attendu une subvention à hauteur de 30% par l'agence de l'eau uniquement.

Pour l'entretien des boisements de berges, il est envisagé 45 504€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 30% par l'agence (13 651 €).

Pour la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, il est envisagé 77 410€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 50% par l'agence (38 705 €) et d'un reliquat de subvention de la part du département de 928€. Cette année, il a été fait le choix d'inclure les espèces invasives des zones humides afin de bénéficier de ce taux de subvention attractif, pour un montant (relatif à la lutte contre les invasives en zones humides) de 22 910€. Le reste des dépenses concerne la lutte au bord des cours d'eau (45 500€) et 9 000€ de formation à destination des professionnels des végétaux et paysage (paysagistes, espaces verts, pépiniéristes, etc.).

▣ <b>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	
▣ <b>MA15/MA24</b>	<b>4 640,00</b>
Gestion des invasives	4 640,00
▣ <b>MA24</b>	<b>54 500,00</b>
2 journées identiques (amont et aval) = 2 dates ET redéfinir la formule pour les professionnels du paysage, pépiniéristes, espaces verts	9 000,00
Travaux d'entretien, Arrachage, fauchage	45 500,00
▣ <b>ZH CHENET/MA24</b>	<b>6 960,00</b>
Gestion des invasives	6 960,00
▣ <b>ZH CROIX/MA24</b>	<b>4 930,00</b>
Gestion des invasives	4 930,00
▣ <b>ZH GONIN/MA24</b>	<b>6 380,00</b>
Gestion des invasives	6 380,00
<b>Total Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	<b>77 410,00</b>

Pour les actions relevant de la préservation de la ressource en eau et intégrées dans le PGRE et le futur PTGE, il est prévu un montant prévisionnel d'actions de 71 000€. Cela concerne plusieurs études directement affectées au PTGE, estimées à 66 000€ et subventionnées à 70% par l'agence. Et, 5 000€ pour une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie, pour les particuliers habitant le bassin versant des Ussets. S'agissant d'une aide affectée à un particulier, aucune subvention publique n'est possible. Cette action est supportée par les fonds propres du syndicat.

▣ <b>Préservation ressource en eau</b>	
▣ <b>PTGE</b>	<b>66 000,00</b>
AMO PTGE	6 000,00
Etude pour les besoins agricoles pour le PTGE	12 000,00
prestation soutien élaboration PTGE volet scénario et solutions	48 000,00
▣ <b>RE14</b>	<b>5 000,00</b>
Aide à l'achat de récupérateur d'eau	5 000,00
<b>Total Préservation ressource en eau</b>	<b>71 000,00</b>

Une régularisation de subvention au compte 673 est provisionnée pour 1 325€ de dépenses et relative au projet de restauration des Petites Ussets.

Enfin, l'entretien des zones humides, il est estimé à 19 524,80 € de dépenses, pour 737,04€ de recettes de la part du département (reliquat d'une subvention). A l'avenir, ces projets seront inéligibles pour les deux financeurs. Une grande partie des interventions en zones humides concernent les zones humides localisées sur le Plateau des Bornes, à l'amont du bassin versant. Elles ont bénéficié de restauration, via le contrat de territoire des espaces naturels sensibles du département, alors avantageux en termes d'aides publiques.

#### CTENS Plateau des Bornes :

Le Contrat de Territoire du Plateau des Bornes s'est arrêté au 31/12/2024 et l'année 2025 est consacrée aux derniers bilans et clôtures. En tant que maître d'ouvrage, 1 600 € de dépenses sont prévues, sans recette affectée, et qui correspondent au nombre de jours dédiés au projet et supportés directement par le syndicat.

#### Mesure compensatoire de la zone humide de la Lachair, sur La Balme de Sillingy :

Depuis plusieurs années, le syndicat a signé une convention avec un pétitionnaire dans le cadre d'une compensation de zones humides. Pour 2025, le syndicat réalisera 2,5 jours de prestation de services, à raison de 42€/h, soit 840€ pour des journées de travail de 8h.

#### Renouvellement du PAEC Salève Vuache Ussets :

Depuis 2022, le syndicat est partenaire avec le Syndicat Mixte du Salève et le Syndicat Intercommunal du Vuache pour l'animation et la mise en œuvre du Plan Agro-Environnemental et Climatique pour les massifs du Salève et du Vuache et le périmètre amont du site Natura 2000 les Ussets. Une convention de coopération et de prestation permettra de définir les rôles des 3 partenaires et le financement du projet, en tenant compte du reste à charge déduction faite des subventions publiques. Le SMS est le pilote et coordinateur de ce projet. Ainsi, chaque syndicat devra s'acquitter d'une quote-part, dont celle du Syr'Ussets a été estimée à 2 250,45€. En ce qui concerne la mise en œuvre du PAEC, 3 agriculteurs sont engagés et bénéficient de mesures agro-environnementales et climatiques. Il est estimé 6j de travail, en prestation de services pour accompagner ces agriculteurs, à raison de 42€/h, soit 2 016€ pour des journées de travail de 8h. Le Syr'Ussets facturera au pilote du PAEC ce montant, à savoir au SMS.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Le prévisionnel d'actions en dépenses d'investissement est de 1 193 584,94 € pour un prévisionnel de recettes de 636 738,57 €, soit 53%.**

Les actions de 2025 comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les actions nouvelles au titre de l'année, et inscrites aux contrats avec l'agence de l'eau.

#### Restes à réaliser 2024 :

Il est prévu 154 972,55 € des restes à réaliser en dépenses. Cela concerne :

- Le solde de l'étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur le Fornant,
- Des travaux de restauration en zones humides qui n'ont pas pu être réalisés en 2024 en raison des conditions météorologiques,
- Des règlements pour l'achat de parcelles, notamment celles sur Groisy à l'étang de Mercanton,
- Le solde de la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement du Castran,
- La clôture du CTENS, au compte 45, pour un montant total de 67 913,95€.

#### Actions nouvelles aux contrats avec l'agence de l'eau :

Pour la lutte contre les inondations, le montant prévisionnel des dépenses est de 478 157,54€, pour 133 567,83€ de recettes uniquement pour le département (action inéligible à l'agence de l'eau). Cela concerne uniquement la pose du piège à embâcles sur le ruisseau du Castran à Frangy. L'animation foncière est en cours ainsi que la maîtrise d'œuvre, ce qui permettra d'affiner l'enveloppe travaux prévue à la hausse au budget primitif. Une déclaration d'utilité publique n'est pas exclue et donc prévue au budget. Cette action est concomitante au curage du pont qui sera effectué par la commune de Frangy.

MA8	478 157,54
Achat parcelle ind. Léger - 220m <sup>2</sup>	44,00
Authentification des conventions de travaux et de servitude pour 6 comptes de propriété	7 000,00
Dossier de DUP	7 200,00
Dossier de DUP - enquête parcellaire	7 000,00
Dossier DIG	3 000,00
Etude Succession Indivisaires Léger	2 160,00
Partie Amont - Moe complète, levé topo et dossiers réglementaire	0,00
Publication marché de travaux	1 000,00
Recherche propriétaires + actes Publicité foncière	150,00
Travaux prévisionnel pièges à embâcles + protection berges	450 603,54
<b>Total Lutte contre les inondations</b>	<b>478 157,54</b>

Pour les actions relevant de la préservation de la ressource en eau et intégrées dans le PGRE et le futur PTGE, il est prévu un montant prévisionnel d'actions de 45 300€, subventionné à 80% par l'agence de l'eau (26 425€) et le département (3 775€). Il est prévu l'acquisition et la mise en place d'une station hydrométrique, avec courbe de tarage, sonde de température et une échelle limnimétrique, sur le ruisseau de la Fontanilles. Cette installation est incluse dans une opération plus large de suivi de la ressource dans le cadre de la suppression des STEP par la Communauté de Communes du Genevois sur ce secteur.

Au titre de la continuité écologique, le montant de 4 959€ s'explique comme étant un reste à charge de l'étude sur le Fornant réalisé en 2024, imputé au compte 204 subventions d'équipements versées.

Pour le volet de la restauration hydromorphologique des cours d'eau, il faut distinguer en dépenses :

- 3 écritures d'ordre au compte 1313, d'un montant de 4 500 €, relatives à la réaffectation d'acomptes de subventions du CD74 sur propriétés privées pour 3 poses d'abreuvoirs ;
- Les restes à charge, au compte 204, sur travaux réalisés en 2024 et pour ceux de 2025, sur propriétés privées pour la pose d'abreuvoir, d'un montant de 9 197€ ;
- Le projet de restauration de la plaine de Bonlieu, dans sa phase préalable aux travaux, d'un montant total de 128 341 €. Ce montant de dépenses comprend de levés topographiques et géotechniques, une maîtrise d'œuvre complète, des expertises environnementales, etc.
- Le projet de restauration hydraulique des Petites Ussets, aux Grandes Vignes, dans sa phase préalable aux travaux, d'un montant total de 101 308,40€. Ce montant de dépenses comprend la maîtrise foncière, la maîtrise d'œuvre complète et les premiers levés géotechniques et une opération réelle de régularisation de subvention, au compte 1323, d'un montant de 15 450€, au titre de la restauration écologique des Petites Ussets.

<b>Restoration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>13 697,00</b>
<b>MA21</b>	
<i>Ecrt ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	751,79
<i>Ecrt ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	3 115,93
<i>Ecrt ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	632,28
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	846,40
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	1 006,40
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	4 171,20
<i>Reste à charge sur travaux réalisés sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - ruisseau Vengeur</i>	3 173,00
<b>MA4</b>	<b>128 341,00</b>
Barrières / blocages accès/retrait déchets duponts + Berthet-Bongay	6 000,00
Bornage Terrains Bonlieu (limite Berthet-Bongay)	2 400,00
Déchets du remblai - sondages pelles mécaniques et analyses des composants et polluants	2 400,00
Expertise environnementale avant travaux sur site pour adaptation de la phase chantier	9 000,00
frais annexe du bornage : enregistrement service de la publicité foncière + éventuellement enregistrement par notaire, assignation de bornage au TJ avec avocat, huissier, et	1 800,00
Levés Géotechniques	18 000,00
Levés Topo pour mise à jour et précision de l'AVP 2016 en prévision du PRO	20 001,00
Mission Accompagnement analyse évolution Topo + géotechnique	7 740,00
Moe complète et Dossiers Réglementaires	60 000,00
Publication marché de Moe	1 000,00
<b>MA9</b>	<b>101 308,40</b>
<i>CONT3 Petites UsseObstacle Pont Ancienne Step ROE 55959Ouvrage n°645</i>	11 775,00
<i>CONT3 Petites UsseObstacle Route Carasses ROE 55950Ouvrage n°OH2</i>	3 675,00
<i>CONT3 Petites UssePont Crematorium ROE 55953Ouvrage n°582</i>	0,00
Délimitation parcelles pour travaux et conventionnement	3 600,00
Honoraires pour réitération convention de servitudes et de travaux	1 800,00
Levés Géotechniques	8 108,40
Moe complète et Dossiers Réglementaires	72 000,00
Recherche propriétaires pour 3 parcelles	350,00
<b>Total Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>243 346,40</b>

Il est attendu 107 099,70€ de subvention de la part de l'agence de l'eau et 63 462,04€ de la part du département, soit un taux d'aide de 70%.

Pour la stratégie foncière, il est prévu 23 872€ de dépenses, pour 11 580€ de recettes de la part de l'agence de l'eau, 4 848€ de la part du département, et 20 140€ de déconsignation des sommes suite à l'expropriation de la SARL LA SABLIERE. Le jugement a été favorable au syndicat. Le montant des dépenses s'explique en grande partie par les honoraires d'avocat, de commissaire au gouvernement, suite à l'expropriation menée sur la Plaine de Bonlieu, et qu'il faut poursuivre. En complément, 5 200€ sont provisionnés pour la stratégie foncière relative aux zones humides s'il adviendrait des achats à l'opportunité.

<b>Stratégie foncière</b>	
<b>MA1</b>	<b>18 672,00</b>
Dépenses annexes si achat à l'opportunité	600,00
Frais de recours à la cour d'appel administrative sur arrêté des cessibilité	1 800,00
Frais recours contre jugement expro par M. Berthet Bongay - Cour de cassation : audience, mémoires ultérieurs	4 000,00
Frais recours contre l'arrêté de cessibilité déposé par M. Berthet Bongay au TA : audience, mémoires ultérieurs	2 760,00
Frais recours contre l'arrêté de cessibilité déposé par M. Duponts au TA : audience, mémoires ultérieurs	2 760,00
Honoraires pour servitude passage Berthet Bongay suite jugement	1 200,00
Honoraires pour servitude passage Dupont suite jugement	1 200,00
Honoraires sur achat Combescot et Dérisoud	1 200,00
Signification du Jugement de la Cour Appel Chambéry	152,00
Valeur vénale parcelles à l'opportunité	3 000,00
<b>MA2</b>	<b>5 200,00</b>
Débours liés à acquisition de ZH à l'opportunité (toutes parcelles/terriers confondus), frais notaires	1 200,00
valeur vénale des terrains - à l'opportunité	4 000,00

Enfin, il est prévu 397 950 € de projets de restauration de zones humides, subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau et le département. La restauration de l'étang de Mercanton à Groisy concentre 377 760€ de dépenses. En effet, suite à l'acquisition par le syndicat du marais, la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux a été provisionné au budget (dossiers réglementaires, levées, fouilles, retrait du remblai, restauration hydraulique et de la végétation).

<b>Zones humides</b>	<b>397 950</b>
<b>MA16 Bovinens les Dérenches, USINENS</b>	<b>5 820,00</b>
Broyage de restauration avec exportation	2 340,00
Gestion des invasives	3 480,00
<b>MA18 Etang de Mercanton, GROISY</b>	<b>377 760,00</b>
Marché de travaux	306 000,00
Moe AVP PRO DCE DLE, déroq sps prot, fouilles	71 760,00
<b>MA19 Les Vorziers, Tirnan, VANZY</b>	<b>4 200,00</b>
Débroussaillage manuel et bucheronnage sélectif	3 000,00
Suivi faune	1 200,00
<b>MA20 Torrent des Usse, SEYSSEL</b>	<b>7 170,00</b>
Gestion des invasives	1 740,00
Suivi population amphibiens-travaux effectués d'office	630,00
TC : Complément du chenal aval	4 800,00
<b>MC FLON Sources du Flon, VERS</b>	<b>3 000,00</b>
Travaux de restauration	3 000,00

Le détail de l'activité liée à la GEMAPI et aux programmes, est présenté en annexes.

2/ Opération sous mandat, imputées aux comptes 458-1 et 458-2

Pour rappel, il s'agit d'opérations d'investissement et de fonctionnement effectuées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une délégation (le plus souvent via des conventions de partenariat). Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes. Le Syr'Usses peut être maître d'ouvrage par ailleurs, c'est le cas pour le CTENS, avec un retraitement et un équilibrage en compte 6.

### CTENS Plateau des Bornes :

Code Service	Article Comptab	Nature des dépenses	Objet des dépenses	Coût Projet Prévi (€) H	Coût Projet Prévi (€) TT	Imputation comptab	Article comptab - Recettes	MOa CTENS dont Syr'Usses	Equilibre projet à 0
CTENS 411	4581/791	Transfert charges de personnel	Charges de personnel affectées 2025		6 363,63	fonctionnement	4582	6 363,63	0,00
CTENS 411	4581/791	Transfert charges de personnel	Charges de personnel affectées 2024-FG 10%		636,36	fonctionnement	4582	636,36	0,00
					<b>7 000,00</b>			<b>7 000,00</b>	

L'année 2025 est consacrée à la clôture et comprend exclusivement des charges de personnel de 2025, et des reprises affectées à l'année dernière. Toutes les actions ont été closes et des restes à réaliser ont été pris en compte par ailleurs. Ainsi, il est prévu 7 000€ de projet de cette année, à l'équilibre avec 7 000€ de recettes qui seront appelées auprès des maîtres d'ouvrage du CTENS.

Pour conclure, toute l'opération CTENS est à 0, en tenant compte des RAR et donc des cumulés depuis le début du projet.

### Affluents du Rhône :

L'année 2025 est consacrée à la mise en œuvre d'actions relevant de diagnostics des cours d'eau sur les boisements de berges et les espèces exotiques envahissantes. Le projet est reporté de 2024, avec 15 720€ en dépenses et 15 720€ de recettes. Néanmoins, des évolutions sont à prévoir car ce projet sera réalisé en interne par un stagiaire du Syr'Usses et non un prestataire extérieur. Il est donc attendu une mise à jour, à la base de ce montant initial, à communiquer à la CCUR.

### 3/ Opérations effectuées d'office pour compte de tiers, imputées aux comptes 454-1 et 454-2

Pour rappel, il s'agit d'opérations d'investissement effectuées sur des propriétés privées, inscrites aux comptes 454-1 et 454-2. Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes, à la clôture de l'opération. Le reste à charge, déduction faite des subventions, est inscrit en compte 204 « Subvention d'équipement versées » via une opération d'ordre, à la clôture de l'opération.

Un abreuvoir est prévu sur une propriété privée, d'un montant de 9 519€ TTC, subventionné à hauteur de 80% sur le montant HT. Le reste à charge incombant au syndicat de 3 173€ est inscrit au compte 204.

Le détail des actions et opérations est présenté en annexe.

Mme Seyve prend la parole et liste les points qui ont été modifiés depuis le DOB, à savoir :

- Le retrait du poste de technicien hydromorphologue
- Une meilleure répartition des dépenses de fonctionnement sur la lutte contre les plantes invasives
- Le retrait de 2 opérations d'investissement (criblage-concassage de renouée et restauration de berges)
- Une enveloppe très large sur les travaux du Castran

Elle rappelle également que les titulaires représentants de leur EPCI seront conviés aux réunions de comité de pilotage et/ou de chantier lorsque les grosses opérations seront enclenchées.

Et enfin, si une nouvelle opération survenait dans l'année, une nouvelle délibération serait prise à ce moment-là.

Pour conclure et mener à bien l'entièreté de ces actions et opérations, en fonctionnement et en investissement, il est nécessaire d' :

- Approuver la programmation de l'activité 2025 ci-exposée ;
- Autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental de la Haute-Savoie, ainsi que tout autre partenaire dont ces projets pourraient être éligibles
- Autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Le Président demande s'il y a des questions.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **DEL 2025-04-05 Approbation du Budget Primitif 2025**

Le Président rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement.  
Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes.

Les sous-détails par chapitres sont exposés en annexe.

Est également joint à ce présent détail des délibérations, la **présentation brève et synthétique du budget primitif 2025**, obligatoire pour le Syr'Usses dans le cadre de la nomenclature M57 et qui vise à retracer les informations financières essentielles au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Président expose des éléments de contexte :

### **I. Eléments de contexte :**

#### **1/Priorités du budget primitif 2025**

Le réalisé 2024 démontre une activité en adéquation avec les enjeux du territoire actuels et futurs.

L'activité principale du syndicat relève de la compétence GEMAPI, conformément à ses statuts, compilée dans un contrat avec l'agence de l'eau, afin de sécuriser des taux d'aides publiques. Pour 2025, le syndicat n'est pratiquement plus engagé dans d'autres contrats, mise à part à la marge, le Plan Agro-Environnemental et Climatique Salève Vuache Usses.

Pour ce qui est des dépenses de structure, les marges d'économie sont assez faibles pour le syndicat. Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses structurelles sont supérieures à l'année précédente, notamment en ce qui concerne les contrats de maintenance et le loyer.

Concernant les charges et dépenses liées à l'activité, ne figurent dans ce budget primitif que les actions certaines et suffisamment mures en fonctionnement et en investissement. Des réductions ont été opérées dans les deux sections. Un poste n'a pas été ouvert, des travaux d'investissement ne seront pas enclenchés cette année, entre autres.

Le déficit quantitatif reste l'enjeu majeur du territoire, et la poursuite du PGRE des Usses est indispensable. Des études ont été programmées cette année pour aboutir à un nouveau Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau courant 2026.

Notons que les projets de restauration de zones humides des années précédentes deviennent désormais des charges fixes pour le syndicat. L'entretien de ces milieux sera à supporter entièrement par le syndicat. Le projet de restauration de l'étang de Mercanton à Groisy est mature et nécessitera un prêt relai via une décision modificative du budget en cours d'exercice, lorsque le montant travaux sera affiné par la maîtrise d'œuvre. Pour la réalisation du piège à embâcle sur le Castran à Frangy et la restauration des Petites Usses à la Balme de Sillingy, les maîtrises d'œuvre permettront d'affiner les enveloppes travaux et la maîtrise foncière.

#### **2/Ressources financières au fonctionnement**

Les recettes du syndicat proviennent des subventions publiques de l'agence de l'eau et du département de la Haute-Savoie affectées directement aux actions et missions des agents, et des cotisations des EPCI membres à hauteur de 381 360€, provenant pour la plupart de la taxe GEMAPI levée.

#### **3/ Niveau d'endettement, emprunt et ligne de trésorerie**

Le Syndicat n'a pas recours à un emprunt.

Pour stabiliser sa trésorerie, le syndicat avait recours à une ligne de trésorerie en début d'année. Afin de palier à ce besoin et d'éviter des charges financières supplémentaires, le syndicat applique dès janvier 2025 un fractionnement de l'appel de cotisation de ses EPCI membres.

#### **4/ Effectifs de la collectivité**

Le budget primitif a été construit en tenant compte des besoins de la collectivité, du territoire et qui sont en adéquation avec son activité et cœur de métier. Pour 2025, 10 postes seront occupés, pour 6,71 ETP, dont 1 stagiaire sur 3 mois et un apprenti sur 4 mois. La rémunération totale est en légère augmentation par rapport à l'année dernière de 0,85%.

<b>Evolution du nombre d'ETP et de la rémunération de l'équipe salariée</b>				
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>ETP</b>	<b>5,6</b>	<b>6,3</b>	<b>7,5</b>	<b>6,71</b>
Progression	-4,42%	10,56%	16,19%	-12,05%
<b>Rémunération chap.012</b>	<b>328 723</b>	<b>319 013</b>	<b>348 716</b>	<b>351 700,00</b>
Progression	9%	-3%	9%	0,85%
<b>Rémunération chap.012 ac atténuation charges</b>	<b>297 074</b>	<b>288 428</b>	<b>342 514</b>	<b>351 700,00</b>
Progression	12%	-3%	16%	3%

Sources : issues des CA (chap.012 et 013 dédié aux charges de personnel)

La composition des postes pour l'année 2025 est la suivante :

\*1 poste de Chargé de missions :

Occupé par un titulaire à temps complet – Directrice

Prévision d'un tuilage d'un mois dans le cadre d'une mobilité de la directrice actuelle

\* 3 postes Administratif :

Occupé par un titulaire à temps non complet (17,5h) sur 1 mois pour un départ en retraite – Assistante de gestion

Occupé par un contractuel à temps non complet (17,5h) – Assistante de gestion

Occupé par un contractuel, à temps non complet (28h) – Gestionnaire comptable et financier

Occupé par un contractuel, à temps non complet (14h) – Chargée de communication

\*3 postes de Technicien–nes :

Occupé par un titulaire à temps complet – Technicien de Rivières

Occupé par un titulaire à temps complet – Chargée de projets Milieux et Patrimoine

Occupé par un contractuel à temps partiel de droit de 80% (28h) – Technicienne Ressource et

Observatoires

\*1 poste non permanent Contrat Projet sur le CTENS :

Occupé par un contractuel à temps complet, sur 6 mois en raison de l'arrêt du projet – Animatrice CTENS Plateau des Bornes

\*1 poste de stagiaire BAC+3, sur 3 mois

\*1 poste d'apprentissage BAC+3, sur les 4 derniers mois de l'année.

## **II. Section de fonctionnement**

### Chapitre 011 Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de **359 454,32 €** comporte les charges de structure mais aussi les actions et projets qui relèvent de la section de fonctionnement, comme suit :

Achat de prestations de services au compte 6042, pour un montant de 161 744,80 €. Il s'agit de l'entretien des zones humides, de la gestion des boisements de berges, de la lutte contre les invasives et des prestations d'associations pour des animations scolaires et grand public ;

Etudes et recherches au compte 617, pour un montant de 131 913,52 €, ce qui correspond au renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, à des études pour le futur PTGE et au suivi de la qualité des eaux ;

Publications, publicité, réception aux comptes 6234, 6237 et 6238, pour un total de 7 800 € ;

Taxes foncières et autres impôts, aux comptes 63512 et 6378, d'un montant total de 500€ ;

Charges de structure pour un montant total de 57 496 € et qui comporte entre autres les assurances, loyers, frais de carburants, affranchissement, etc.

### Chapitre 012 Charges de personnel

L'enveloppe prévisionnelle est de 351 700€ et prévoit la rémunération des 8 agents en tenant compte de tuilages, l'accueil d'un stagiaire durant 3 mois et d'un apprenti durant 4 mois.

### Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre d'un montant total de **32 950,45 €**, qui comprend :

Indemnités des élus au compte 653 de 25 700€ ;

Mandat à des organismes de regroupement, au compte 6561, d'un montant de 2 250,45€ et qui correspond à la participation du syndicat dans le PAEC Salève Vuache Usse ;

Subvention de fonctionnement aux ménages, au compte 65741, d'un montant de 5 000 € et qui correspond à l'aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers habitant le bassin versant des Usses.

Chapitre 66 Charges financières de 2 000 € qui est évalué pour des intérêts bancaires ;

Chapitre 673 Charges exceptionnelles : il s'agit d'une régularisation de subvention, sur exercice antérieur, d'un montant de 1 325 €, et les restes à réaliser 2024, d'un montant de 950,66 €.

Virement à la section d'investissement, au chapitre 023 de 201 302,31 €.

Dotation aux amortissements, au chapitre 042 de 58 092,48 € pour cette année.

<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025		Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025
011 Charges à caractère général	0,00 €	359 454,32 €	359 454,32 €	013 Atténuations de charges	0,00 €	1 667,00 €	1 667,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	351 700,00 €	351 700,00 €	70 Produits des services	0,00 €	243,00 €	243,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	32 950,45 €	32 950,45 €	74 Dotations et participations	0,00 €	706 974,47 €	706 974,47 €
66 Charges financières (remb. des intérêts)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	36 039,27 €	5 100,00 €	41 139,27 €
67 Charges exceptionnelles	950,66 €	1 325,00 €	2 275,66 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>950,66 €</b>	<b>747 429,77 €</b>	<b>748 380,43 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>713 984,47 €</b>	<b>750 023,74 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)		201 302,31 €	201 302,31 €				
042 Opérations d'ordre entre section		58 092,48 €	58 092,48 €	042 Opérations d'ordre entre section		27 470,29 €	27 470,29 €
<b>Total des dépenses d'ordre de l'exercice</b>		<b>259 394,79 €</b>	<b>259 394,79 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 470,29 €</b>	<b>27 470,29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>950,66 €</b>	<b>1 006 824,56 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>741 454,76 €</b>	<b>777 494,03 €</b>
REPORT RESULTATS							
002 Résultats fonctionnement reportés=Déficits			0,00 €	002 Résultats fonctionnement reportés=Excédents			230 281,19 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>950,66 €</b>	<b>1 006 824,56 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>741 454,76 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>

Le montant total des dépenses de fonctionnement cumulées s'élève à 1 007 775,22 € (tenant compte des restes à réaliser 2024).

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 1 007 775,22 € de recettes réparti comme suit :

Chapitre 013, Atténuations de charges, remboursements sur autres charges sociale, au compte 6479 de 1 667 € pour l'aide au contrat d'apprentissage ;

Chapitre 70 Produits des services

Refacturation d'un logiciel d'un montant de 243 € ;

Chapitre 74 Dotations et participations

Ce chapitre d'un montant de 706 974,47 € regroupe :

- la cotisation des EPCI membres à hauteur de 381 360 € ;
- les aides liées aux postes (additionnés d'un forfait pour les charges de structures) de 174 877,47 € pour l'agence de l'eau, de prestations de service (facturation de jours) d'un montant de 4 956 €
- les subventions liées à l'activité de 145 781 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, au compte 75888 de 5 100 € sur les tickets restaurant et les restes à réaliser 2024 d'un montant de 36 039,27 € au titre du CTENS ;

Chapitre 042 en opération d'ordre entre section de 27 470,29 € de quote-part de subvention d'équipements ;

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté de 230 281,19 € ;

### **III. Section d'investissement**

Les restes à réaliser sont des dépenses initialement prévues en 2024 et reportées pour tout ou partie en 2025, pour un montant de 154 972,55€.

#### **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles**

L'enveloppe totale est de 309 613,40 € dont :

Frais d'études liées aux travaux, au compte 2031, d'un montant de 307 613,40€, et qui correspond aux travaux sur les parcelles du syndicat pour restaurer le marais de Mercanton, (maitrise d'œuvre, levées topographiques et géotechniques, etc.), les Petites Usse, le Castran et la Plaine de Bonlieu ;

Frais d'insertion et de publication de marché, au compte 2033, d'un montant de 2 000€.

#### **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

L'enveloppe totale est de 31 872 € dont :

Terrain nu acquisition, au compte 2111, d'un montant de 23 872€ pour le foncier sur la Plaine de Bonlieu, le Castran, les zones humides prioritaires ;

Autres constructions fixées au sol, au compte 2138, d'un montant de 6 000€, pour l'achat d'une barrière ;

Matériel informatique, au compte 21838, d'un montant de 2 000€.

#### **Chapitre 23 Immobilisations en cours**

L'enveloppe totale est de 819 993,54 € dont :

Agencements et aménagements de terrain en cours, au compte 2312, d'un montant de 306 000€, pour les travaux de restauration de la zone humide de Mercanton, sur nos terrains ;

Constructions sur sol d'autrui, au compte 2314, d'un montant de 467 793,54 €, et qui correspond aux travaux sur le Castran, et les travaux de restauration des zones humides sur les communes d'Usinens, de Vanzy et de Seyssel (sur terrains privés) ;

Installations, matériel et outillages techniques (en cours) au compte 2315, de 43 200€, pour la station hydrométrique sur la Fontanille ;

Autres agencements et aménagements – mise à disposition, au compte 2317, d'un montant de 3 000€ pour les travaux sur la zone humide des Sources du Flon à Vers. Les terrains sont propriétés de la CCG, mis à disposition du syndicat par convention.

Chapitre 13 Subvention d'investissement, subventions non transférables du département au compte 1323 d'un montant de 15 450€.

Chapitre 454 Opération effectuée d'office pour le compte de tiers, d'un montant de 9 519 € pour la pose d'un abreuvoir sur terrain privé.

Chapitre 458 Opérations sous mandat, d'un montant total de 15 720€.

Chapitre 40 d'opération d'ordre entre section est de 27 470,29€.

Chapitre 41 Opérations patrimoniale d'un montant total de 18 656 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025		Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	28 011,60 €	309 613,40 €	337 625,00 €	13 Subventions d'investissement	115 393,73 €	616 598,57 €	731 992,30 €
21 Immobilisations corporelles	19 783,00 €	31 872,00 €	51 655,00 €	16 Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations corporelles en cours	28 284,00 €	819 993,54 €	848 277,54 €	21 Immobilisations corporelles	0,00 €	20 140,00 €	20 140,00 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	0,00 €	579,73 €	579,73 €
16 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
454 Travaux exécutés d'office (DIG)	10 980,00 €	9 519,00 €	20 499,00 €	454 Travaux exécutés d'office (DIG)	11 619,00 €	6 346,00 €	17 965,00 €
458 Total des opérations sous mandat	67 913,95 €	15 720,00 €	83 633,95 €	458 Total des opérations sous mandat	73 306,07 €	22 720,00 €	96 026,07 €
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 202 167,94 €</b>	<b>1 357 140,49 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>666 384,30 €</b>	<b>866 703,10 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
040 Opérations d'ordre entre section		27 470,29 €	27 470,29 €	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)		201 302,31 €	201 302,31 €
041 Opérations patrimoniales		18 656,00 €	18 656,00 €	040 Opérations d'ordre entre section		58 092,48 €	58 092,48 €
<b>Total des dépenses d'ordre de l'exercice</b>		<b>46 126,29 €</b>	<b>46 126,29 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>		<b>278 050,79 €</b>	<b>278 050,79 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 248 294,23 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>944 435,09 €</b>	<b>1 144 753,89 €</b>
REPORT RESULTATS							
001 Résultats investissements reportés=Déficits		0,00 €	0,00 €	002 Résultats investissement reportés=Excédents		258 512,89 €	258 512,89 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 248 294,23 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>1 202 947,98 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 1 403 266,78€

Le budget d'investissement s'équilibre avec 1 403 266,78 € de recettes réparti comme suit :

Chapitre 13 Subventions d'investissement, pour un montant total de 616 598,57 € qui correspond exclusivement aux subventions publiques du Contrat de Milieux, de la part de l'agence de l'eau, du conseil départemental ;

Chapitre 21 Immobilisations corporelles, d'un montant de 20 140€ relatif à la déconsignation des sommes de l'expropriation ;

Chapitre 10 Dotations fonds divers réserves, avec 579,73 € de FCTVA ;

Chapitre 45 d'opération pour compte de tiers ou sous mandat, aux comptes 454 et 458, d'un montant total de 29 066 € ;

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement) de 201 302,31 €.

Chapitre 40 relatif aux amortissements, pour un montant de 58 092,48 € ;

Chapitre 41 Opérations patrimoniales, pour un montant de 18 656 € ;

002 Résultat d'excédent reporté, de 258 512,89 €

Restes à réaliser 2024 d'un montant de 200 318,80€.

#### **IV. Vue d'ensemble**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025		Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025
011 Charges à caractère général	0,00 €	359 454,32 €	359 454,32 €	013 Atténuations de charges	0,00 €	1 667,00 €	1 667,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	351 700,00 €	351 700,00 €	70 Produits des services	0,00 €	243,00 €	243,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	32 950,45 €	32 950,45 €	74 Dotations et participations	0,00 €	706 974,47 €	706 974,47 €
66 Charges financières (remb. des intérêts)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	36 039,27 €	5 100,00 €	41 139,27 €
67 Charges exceptionnelles	950,66 €	1 325,00 €	2 275,66 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>950,66 €</b>	<b>747 429,77 €</b>	<b>748 380,43 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>713 984,47 €</b>	<b>750 023,74 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)		201 302,31 €	201 302,31 €				
042 Opérations d'ordre entre section		58 092,48 €	58 092,48 €	042 Opérations d'ordre entre section		27 470,29 €	27 470,29 €
<b>Total des dépenses d'ordre de l'exercice</b>		<b>259 394,79 €</b>	<b>259 394,79 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 470,29 €</b>	<b>27 470,29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>950,66 €</b>	<b>1 006 824,56 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>741 454,76 €</b>	<b>777 494,03 €</b>
REPORT RESULTATS							
002 Résultats fonctionnement reportés=Déficits			0,00 €	002 Résultats fonctionnement reportés=Excédents			230 281,19 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>950,66 €</b>	<b>1 006 824,56 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 039,27 €</b>	<b>741 454,76 €</b>	<b>1 007 775,22 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025		Reste à réaliser 2024	Proposition du Président	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	28 011,80 €	309 613,40 €	337 625,00 €	13 Subventions d'investissement	115 393,73 €	616 598,57 €	731 992,30 €
21 Immobilisations corporelles	19 783,00 €	31 872,00 €	51 655,00 €	16 Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations corporelles en cours	28 284,00 €	819 993,54 €	848 277,54 €	21 Immobilisations corporelles	0,00 €	20 140,00 €	20 140,00 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	0,00 €	579,73 €	579,73 €
16 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
454 Travaux exécutés d'office (DIG)	10 980,00 €	9 519,00 €	20 499,00 €	454 Travaux exécutés d'office (DIG)	11 619,00 €	6 346,00 €	17 965,00 €
458 Total des opérations sous mandat	67 913,95 €	15 720,00 €	83 633,95 €	458 Total des opérations sous mandat	73 306,07 €	22 720,00 €	96 026,07 €
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 202 167,94 €</b>	<b>1 357 140,49 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>666 384,30 €</b>	<b>866 703,10 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
040 Opérations d'ordre entre section		27 470,29 €	27 470,29 €	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)		201 302,31 €	201 302,31 €
041 Opérations patrimoniales		18 656,00 €	18 656,00 €	040 Opérations d'ordre entre section		58 092,48 €	58 092,48 €
<b>Total des dépenses d'ordre de l'exercice</b>		<b>46 126,29 €</b>	<b>46 126,29 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>		<b>278 050,79 €</b>	<b>278 050,79 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 248 294,23 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (réelles+ordre)</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>944 435,09 €</b>	<b>1 144 753,89 €</b>
REPORT RESULTATS							
001 Résultats investissements reportés=Déficits		0,00 €	0,00 €	002 Résultats investissement reportés=Excédents		258 512,89 €	258 512,89 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>154 972,55 €</b>	<b>1 248 294,23 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>200 318,80 €</b>	<b>1 202 947,98 €</b>	<b>1 403 266,78 €</b>

Après cette présentation, le Président dit que le montant total du budget 2025 par sections s'élève à 1 007 775,22 € en fonctionnement et à 1 403 266,78 € en investissement, pour un budget total de 2 411 042 €.

Le Président rappelle également qu'avec la M57 les dépenses imprévues n'existent plus, il est donc proposé d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de la section.

M. Le Président demande s'il y a des questions.

Mme Ceccon intervient pour faire la promotion de l'aide à l'achat sur les récupérateurs d'eau de pluie. Elle rappelle que le syndicat a voulu donner une aide à l'achat sous condition, notamment celle de participer à un atelier sur les économies d'eau au jardin. Elle insiste pour que les communes relayent bien cette initiative.

M. Poncet demande sur quoi s'applique la limite des 7,5% des dépenses réelles, s'il s'agit des deux sections, ou par chapitre.

Mme Seyve répond, que dans le cadre de la M57, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %. Ce pourcentage peut être différent pour chacune des deux sections.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**DEL 2025-04-06 Autorisation de déconsignation auprès de la caisse des dépôts et consignations de l'indemnité d'éviction de la SARL LA SABLIERE DE MESIGNY**

Le Président expose les faits suivants :

VU le Code de l'Expropriation portant codification des textes législatifs concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le Code de l'Expropriation portant codification des textes réglementaires concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2022-0057 du 16 juin 2022 déclarant d'utilité publique du projet de restauration morphologique des Usse dans la plaine de BONLIEU sur la Commune de CONTAMINE-SARZIN,

VU le mémoire contenant offre notifié en date du 18/08/2022 pour une somme de 2 700 €,

VU l'arrêté de cessibilité du 15 novembre 2022, n° PREF/DRCL/BAFU/2022-0098

VU l'ordonnance d'expropriation rendue par Madame le Juge de l'expropriation du Département de la Haute-Savoie en date du 5 décembre 2022 qui a prononcé l'expropriation au profit du Syndicat de Rivières Les Usse des parcelles cadastrées :

Propriétaires	Lieu-Dit	Section	N° Cadastral des emprises	Surface des emprises (en m <sup>2</sup> )
M. BERTHET BONGAY Georges Camille	PERRIERES	A	1075	18169
M. BERTHET BONGAY Georges Camille	PERRIERES	A	3321	6 164

VU le jugement rendu le 04/08/2023 par Madame le Juge de l'expropriation, fixant à la somme de 17 640 euros l'indemnité d'éviction la SARL Sablière de MESIGNY,

VU la délibération N°2023-11-08 du 15 novembre 2023 du Syndicat de Rivières des Usse portant consignation de l'indemnité d'éviction des parcelles A1075p et A2081p sur la commune de Contamine Sarzin au profit de la SARL Sablière de MESIGNY,

VU l'absence de charges grevant le bien,

VU la date d'entrée en jouissance du bien fixée à la date de l'Ordonnance d'expropriation,

VU le jugement rendu le 19/12/2024 par la Cour d'Appel de Chambéry, déboutant la SARL Sablière de MESIGNY de cette indemnité d'éviction, à qui il appartiendra,

Le Président expose les faits suivants :

Pour permettre la poursuite de l'expropriation des parcelles précitées et considérant l'impossibilité de paiement, le Syr'Usse avait précédé à la consignation de la somme d'indemnité d'éviction de 17 640 € à la Caisse des Dépôts et des Consignations, au profit de la SARL la Sablière de Mésigny, pour les parcelles A1075p et A2081p, sur la commune de Contamine Sarzin.

Suite au jugement rendu le 19/12/2024 par la Cour d'Appel de Chambéry, déboutant la SARL Sablière de MESIGNY de cette indemnité d'éviction, il convient de procéder à la déconsignation de cette somme au profit du Syr'Usse.

Il est précisé que le montant ajusté des intérêts sera reversé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le compte du syndicat de rivières des Usse.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la décision à solliciter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, la déconsignation de l'indemnité d'éviction d'un montant de 17 640€, pour les parcelles A1075p et A2081p, sur la commune de Contamine Sarzin, ainsi que les intérêts perçus sur cette somme, au profit du Syndicat de Rivières les Usse.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Canicatti demande si Messieurs Dupont ont fait appel de leurs jugements fixant l'indemnité d'expropriation. Mme Seyve répond que non mais les sommes ont été consignées car ils n'ont pas donné leur RIB.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et remarques complémentaires et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**DEL 2025-04-07 Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG74 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**

Le Président expose les faits suivants :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire.

-Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé ». La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

-Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance ». La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros.

Au Syr'Usses, depuis 2015, à instaurer une participation employeur aux contrats Santé et Prévoyance de ses agents.

La délibération n°2021-12-04 portant sur la participation Santé vient préciser que :

- Dans un bût d'intérêt social, la modulation de la participation est en place en prenant en compte la situation familiale des agents
- En application des critères retenus, vient fixer le montant mensuel de la participation pour le risque Santé, à compter du 01/01/2022 :
  - o Contrat individuel : 15€/mois / agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation ;
  - o Contrat famille : 25€ / mois / agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

La délibération n°2021-12-05 portant sur la participation Prévoyance vient préciser que :

- Le montant mensuel de la participation au risque Prévoyance à compter du 01/01/2022 est fixé à 14€/mois /agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise, en son article 25 les centres de gestion à « conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article ».

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le CDG de Haute-Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, le Syr'Usses conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération et d'autoriser le Président à mandater le CDG 74 afin de mener pour son compte, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de question et que les élus ont dans leurs propres mairies, également pris cette délibération qui n'engage en rien la collectivité. La délibération est soumise au vote du Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

-----

#### Informations :

#### Décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties au Président par le Comité Syndical

**N°2025-03-01 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2024-16 « ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES PETITES USSES (MA9) »**

Article 1 :

De passer commande auprès de la société SAS Hydrétudes, domiciliée à 815 Route de Champ Farçon 74370 ARGONAY pour la réalisation des prestations relatives au marché n°2024-16 « Étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique des Petites Usse », dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- marché public de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée ;
- durée de 36 mois tranches optionnelles incluses

À titre informatif, le coût estimatif des prestations a été chiffré par le prestataire retenu :

Tranche Ferme : 49 500 € HT soit 59 400 € TTC.

Tranches Optionnelles (au nombre de 6) : 34 675 € HT soit 41 610 € TTC.

Soit un coût total de : 84 175 € HT soit 101 010 € TTC.

**N°2025-03-02 : MARCHE N°2025-02 « MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE »**

Article 1 :

D'attribuer le marché N°2025-02 relatif à l'accompagnement technique du projet de restauration morphologique des Usse en plaine de Contamine-Sarzin : analyse de l'évolution morphologique récente et définition des investigations géotechniques préalables au projet de restauration défini à ce jour.

Marché conclu pour une durée de 1,5 mois à compter de sa date de notification, pour un montant total de 6 450 € HT (soit 7 740 € TTC), à la société SAS Hydrétudes.

#### Agenda 2025

PLANNING DES REUNIONS 2025 – Syr'Usse	
REUNION BUREAU (les mercredis de 10h à 12h – lieu tournant à définir)	CS (les mercredis de 19h30 à 21h30 à Frangy) ET AUTRES
14 mai de 10h à 12h à Vovray en Bornes	
04 juin à FRANGY, de 18h à 19h30 avant le CS	CS 04 juin
Comité de Rivières le mardi 24 juin – Cruseilles	
02 juillet	CS 09 juillet si nécessaire
Journée de cohésion le vendredi 12 septembre à la pisciculture d'Annecy Rivières ou visite barrage de Génissiat	
17 septembre à FRANGY, de 18h à 19h30 avant le CS	CS 17 septembre
Forum des collectivités le vendredi 10 octobre ?	
15 octobre	
12 novembre à FRANGY, de 18h à 19h30 avant le CS	CS 12 novembre
10 décembre à FRANGY, de 18h à 19h30 avant le CS	CS 10 décembre
Repas de Noël, au plateau des Bornes, le mardi 16 décembre 2025	

ANIMATIONS ET EVENEMENTS 2025 ORGANISES PAR LE SYR'USSES	
03/05/2025 10h-13h	Sortie Amphibiens, au Marais des Hospices, CHESSENAZ Intervention d'Aude du Syr'Usse

17/05/2025 10h-12h30	Animation Economies d'eau au jardin – opération récupérateur d'eau de pluie, Jardins de la Balme de Sillingy Intervention du Monde Allant Vert et d'Eléa du Syr'Usse
18/05/2025 9h30 – 12h	Balade autour de l'étang de Mouille Marin, Menthonnex-en-Bornes, en immersion sonore à l'écoute des oiseaux et animaux Intervention de Créatif par Nature
24/05/2025 19h-22h	Sortie Castor, aux bords des Usse, Pont de Bassy Intervention d'Aude du Syr'Usse
07/06/2025 10h-12h30	Animation Economies d'eau au jardin – opération récupérateur d'eau de pluie, Jardin Partagé de Villy le Bouveret Intervention d'Eléa du Syr'Usse et de FNE74
13/06/2025 19h-22h	Sortie Castor, aux bords des Usse, Rond-point de retournement de la carrière, DESINGY Intervention d'Aude du Syr'Usse
09/07/2025 14h-17h	Après-midi de détente et de jeux au bord des Usse, les pieds dans l'eau. Nous prendrons le temps de découvrir les trésors cachés dans les milieux alluviaux, sur les berges et dans la rivière, rdv au Pont de Roudil, DESINGY Intervention d'Aude du Syr'Usse
19/07/2025 10h – 12h30	Partez découvrir les richesses des marais du plateau des Bornes en faisant marcher vos 5 sens. Une approche ludique et décalée, qui vous fera voir la nature sous un autre angle Intervention de la FNE74
24/10/2025 18h-21h	Animation Halloween aux Dronières, CRUSEILLES Intervention de la LPO74

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président demande s'il y a des questions ou remarques complémentaires.

Aucune nouvelle question étant soulevée, le Président clôt la séance à 20h45 en proposant un verre de l'amitié et une collation. Il remercie les participants de leur venue.

Fait à Bassy, le 11 avril 2025

Le Président du Syndicat de Rivières les Usse,  
Jean-Yves MÂCHARD



Le secrétaire de séance  
Rémi PONCET

## Détails de l'activité et des opérations, par section, et par programmes

Étiquettes de lignes	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC
<b>fonctionnement</b>	
<b>Accompagnement MAEC</b>	
NATURA - PAEC	2 250,45
Prestation des 3 agriculteurs (Aude)	0,00
Remboursement du RAC	2 250,45
<b>Total Accompagnement MAEC</b>	<b>2 250,45</b>
<b>Amélioration qualité des eaux</b>	
QL1	36 705,52
Suivi annuel de la qualité 2024 - engagements prix en 2024 mais service fait non constaté en 2025	7 355,52
Suivi annuel de la qualité 2025	29 350,00
<b>Total Amélioration qualité des eaux</b>	<b>36 705,52</b>
<b>Communication et sensibilisation</b>	
<b>SE1</b>	<b>12 800,00</b>
Affichage spécifique, panneaux, roll-up	500,00
Conception graphique, diffusion réseau sociaux, déploiement stratégie de com', etc	5 000,00
Impression rapport d'activité 2025	700,00
Impressions : Papyr'Usses, guides, bilan mandat, dépliants, cartes postales, Min'Usses, cartes de vœux, cartes de visite	2 500,00
Objets promotionnels et publicitaires	1 500,00
Participation au Forum des CT : inscription et location mobilier	600,00
Vêtements techniques pour le personnel (vêtement de représentation)	2 000,00
<b>SE2</b>	<b>7 010,00</b>
Animation nature grand public : halloween en zone humide + 2 anim' sur le plateau des bornes	3 410,00
Animation nature grand public pour économie d'eau (en lien avec RE14)	3 600,00
<b>SE3</b>	<b>6 200,00</b>
Animation dans le cadre des Classes d'eau	5 000,00
CMJ journal Min'Usses	1 200,00
<b>Total Communication et sensibilisation</b>	<b>26 010,00</b>
<b>Etudes générales</b>	
MA3	30 000,00
Dossier de déclaration ou d'autorisation environnementale de DIG incluant étude environnementale	30 000,00
<b>Total Etudes générales</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Gestion des ripisylves</b>	
AR1	0,00
Suivi et pilotage de l'action	0,00
MA22	45 504,00
Envoi courriers propriétaires car plus de DIG	504,00
Gestion des boisements 2025	35 000,00
Interventions d'urgence dans le cadre de la GEMAPI et hors DIG	10 000,00
<b>Total Gestion des ripisylves</b>	<b>45 504,00</b>

<b>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	
<b>MA15/MA24</b>	<b>4 640,00</b>
Gestion des invasives	4 640,00
<b>MA24</b>	<b>54 500,00</b>
2 journées identiques (amont et aval) = 2 dates ET redéfinir la formule pour les professionnels du paysage, pépiniéristes, espaces verts	9 000,00
Travaux d'entretien, Arrachage, fauchage	45 500,00
<b>ZH CHENET/MA24</b>	<b>6 960,00</b>
Gestion des invasives	6 960,00
<b>ZH CROIX/MA24</b>	<b>4 930,00</b>
Gestion des invasives	4 930,00
<b>ZH GONIN/MA24</b>	<b>6 380,00</b>
Gestion des invasives	6 380,00
<b>Total Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	<b>77 410,00</b>
<b>Préservation ressource en eau</b>	
<b>PTGE</b>	<b>66 000,00</b>
AMO PTGE	6 000,00
Etude pour les besoins agricoles pour le PTGE	12 000,00
Prestation soutien élaboration PTGE volet scénario et solutions	48 000,00
<b>RE14</b>	<b>5 000,00</b>
Aide à l'achat de récupérateur d'eau	5 000,00
<b>Total Préservation ressource en eau</b>	<b>71 000,00</b>
<b>Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	
MA9	1 325,00
CONT3 Petites Usse	
Pont Crematorium ROE 55953	
Ouvrage n°582	1 325,00
<b>Total Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>1 325,00</b>
<b>Zones humides</b>	
CTENS	1 600,00
Part du Syr'Usse de l'axe 1 - animation en 2025	1 600,00
MA14-CAILLE	975,00
Suivi hydraulique	975,00
MA15	5 725,20
Broyage avec exportation	5 725,20
MC LACHAIR	0,00
Suivi Mesures compensatoires	0,00
ZH ARVE	1 680,00
Broyage avec exportation	1 680,00
ZH BIOLLAY	2 445,00
Bucheronnage et broyage sans exportation	820,00
Suivi RhoMeo Flore	1 625,00
ZH CROIX	3 800,00
Broyage avec exportation	3 800,00
ZH GONIN	4 899,60
Broyage avec exportation	4 899,60

<b>Total Zones humides</b>	<b>21 124,80</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>311 329,77</b>
<b>Investissement</b>	
<b>MA8</b>	<b>478 157,54</b>
Achat parcelle ind. Léger - 220m <sup>2</sup>	44,00
Authentification des conventions de travaux et de servitude pour 6 comptes de propriété	7 000,00
Dossier de DUP	7 200,00
Dossier de DUP - enquête parcellaire	7 000,00
Dossier DIG	3 000,00
Etude Succession Indivisaires Léger	2 160,00
Partie Amont - Moe complète, levé topo et dossiers réglementaire	0,00
Publication marché de travaux	1 000,00
Recherche propriétaires + actes Publicité foncière	150,00
Travaux prévisionnel pièges à embâcles + protection berges	450 603,54
<b>Total Lutte contre les inondations</b>	<b>478 157,54</b>
<b>Préservation ressource en eau</b>	
<b>PTGE</b>	<b>45 300,00</b>
Acquisition et mise en place d'une station hydro, échelle, avec courbe de tarage et sonde de température	43 200,00
AMO Station hydro Fontanilles	2 100,00
<b>Total Préservation ressource en eau</b>	<b>45 300,00</b>
<b>Restauration de la continuité écologique</b>	
<b>MA13</b>	<b>4 959,00</b>
Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 Etude faisabilité et aménagement du Fornant	4 959,00
<b>Total Restauration de la continuité écologique</b>	<b>4 959,00</b>
<b>Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	
<b>MA21</b>	<b>13 697,00</b>
<i>Ecart ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	<i>751,79</i>
<i>Ecart ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	<i>3 115,93</i>
<i>Ecart ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	<i>632,28</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	<i>846,40</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	<i>1 006,40</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	<i>4 171,20</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - ruisseau Vengeur</i>	<i>3 173,00</i>
<b>MA4</b>	<b>128 341,00</b>
Barrières / blocages accès/retrait déchets duponts + Berthet-Bongay	6 000,00
Bornage Terrains Bonlieu (limite Berthet-Bongay)	2 400,00
Déchets du remblai - sondages pelles mécaniques et analyses des composants et polluants	2 400,00
Expertise environnementale avant travaux sur site pour adaptation de la phase chantier	9 000,00
Frais annexe du bornage : enregistrement service de la publicité foncière + éventuellement enregistrement par notaire, assignation de bornage au TJ avec avocat, huissier, etc.	1 800,00
Levés Géotechniques	18 000,00
Levés Topo pour mise à jour et précision de l'AVP 2016 en prévision du PRO	20 001,00
Mission Accompagnement analyse évolution Topo + géotechnique	7 740,00
Moe complète et Dossiers Réglementaires	60 000,00
Publication marché de Moe	1 000,00
<b>MA9</b>	<b>101 308,40</b>

CONT3 Petites Ussets Obstacle Pont Ancienne Step ROE 55959 Ouvrage n°645	11 775,00
CONT3 Petites Ussets Obstacle Route Carasses ROE 55950 Ouvrage n°OH2	3 675,00
CONT3 Petites Ussets Pont Crematorium ROE 55953 Ouvrage n°582	0,00
Délimitation parcelles pour travaux et conventionnement	3 600,00
Honoraires pour réitération convention de servitudes et de travaux	1 800,00
Levés Géotechniques	8 108,40
Moe complète et Dossiers Réglementaires	72 000,00
Recherche propriétaires pour 3 parcelles	350,00
<b>Total Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>243 346,40</b>
<b>Stratégie foncière</b>	
<b>MA1</b>	<b>18 672,00</b>
Dépenses annexes si achat à l'opportunité	600,00
Frais de recours à la cour d'appel administrative sur arrêté des cessibilité	1 800,00
Frais recours contre jugement expro par M. Berthet Bongay - Cour de cassation : audience, mémoires ultérieurs	4 000,00
Frais recours contre l'arrêté de cessibilité déposé par M. Berthet Bongay au TA : audience, mémoires ultérieurs	2 760,00
Récupération de la consignation de la SARL Sablière suite jugement en appel	0,00
Signification du Jugement de la Cour Appel Chambéry	152,00
Valeur vénale parcelles à l'opportunité	3 000,00
<b>MA2</b>	<b>5 200,00</b>
Débours liés à acquisition de ZH à l'opportunité (toutes parcelles/terriers confondus), frais notaires	1 200,00
Valeur vénale des terrains - à l'opportunité	4 000,00
<b>Total Stratégie foncière</b>	<b>23 872,00</b>
<b>Zones humides</b>	
CTENS	0,00
Bilan écologique	0,00
Régularisation du CTENS 2020-2024 compris dans le résultat de fct cumulé au 31/12/2024	0,00
Remboursement CD74 trop perçu de subv sur Nature sur un plateau	0,00
Remboursement communes trop perçu de subv	0,00
<b>MA16</b>	<b>5 820,00</b>
Broyage de restauration avec exportation	2 340,00
Gestion des invasives	3 480,00
<b>MA18</b>	<b>377 760,00</b>
Marché de travaux	306 000,00
Moe AVP PRO DCE DLE, déroq sps prot, fouilles	71 760,00
<b>MA19</b>	<b>4 200,00</b>
Débroussaillage manuel et bucheronnage sélectif	3 000,00
Suivi faune	1 200,00
<b>MA20</b>	<b>7 170,00</b>
Gestion des invasives	1 740,00
Suivi population amphibiens-travaux effectués d'office	630,00
TC : Comblement du chenal aval	4 800,00
<b>MC FLON</b>	<b>3 000,00</b>
Travaux de restauration	3 000,00
<b>Total Zones humides</b>	<b>397 950,00</b>
<b>Total investissement</b>	<b>1 193 584,94</b>

	<b>Total général</b> <b>1 504 914,71</b>
--	--



## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>386 752,90</b>	<b>359 454,32</b>	
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménage	172 677,80	161 744,80	
60622	Fournitures non stockées - Carburants	2 500,00	2 500,00	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation		300,00	
60624	Fournitures non stockées - Produits de traitement		200,00	
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	600,00	200,00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 942,00	
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de tra	1 200,00	2 150,00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	2 200,00	2 200,00	
6078	Achats de marchandises - Autres marchandises	10 000,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	2 150,00	0,00	
6132	Locations immobilières	9 600,00	13 100,00	
61358	Autres locations mobilières	1 500,00	1 500,00	
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	3 960,00	0,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	1 200,00	
6156	Maintenance	8 300,00	10 000,00	
6161	Primes d'assurances multirisques	5 000,00	5 300,00	
617	Etudes et recherches	129 971,10	131 913,52	
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 600,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	960,00	0,00	
6234	Réceptions	4 200,00	2 600,00	
6237	Publications	8 684,00	3 700,00	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 200,00	1 500,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 100,00	1 100,00	
6261	Frais d'affranchissement	1 800,00	2 004,00	
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 300,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	8 100,00	
6288	Autres services extérieurs		900,00	
63512	Taxes foncières	1 000,00	450,00	
6378	Autres impôts, taxes (autres organismes)	50,00	50,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>361 000,00</b>	<b>351 700,00</b>	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	220,00	220,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	5 340,00	5 050,00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat	650,00	610,00	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	76 000,00	90 000,00	
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	2 600,00	3 500,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	1 550,00	1 650,00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	22 000,00	20 000,00	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	115 000,00	85 000,00	
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	2 000,00	1 550,00	
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	18 700,00	22 650,00	
6417	Rémunérations des apprentis		5 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 500,00	47 050,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	26 010,00	36 710,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 200,00	4 360,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 650,00	10 050,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		100,00	
6478	Autres charges sociales diverses	2 260,00	2 200,00	
6488	Autres	18 320,00	16 000,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 088,00</b>	<b>32 950,45</b>	
65311	Indemnités de fonction (élus)	22 800,00	23 300,00	
65313	Cotisations de retraite (élus)	1 800,00	2 160,00	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	200,00	240,00	
6561	Organismes de regroupement		2 250,45	
6568	Autres participations	288,00	0,00	

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages		5 000,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>772 840,90</b>	<b>744 104,77</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	6 000,00	2 000,00	
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>13 416,66</b>	<b>1 325,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 416,66	1 325,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>792 257,56</b>	<b>747 429,77</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>158 219,76</b>	<b>201 302,31</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>53 100,35</b>	<b>58 092,48</b>	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corpore	53 100,35	58 092,48	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>211 320,11</b>	<b>259 394,79</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>211 320,11</b>	<b>259 394,79</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 003 577,67</b>	<b>1 006 824,56</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2024</b>	<b>950,66</b>
-------------------------------	---------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 007 775,22</b>
--	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>200 112,00</b>	<b>309 613,40</b>	
2031	Frais d'études	197 312,00	307 613,40	
2033	Frais d'insertion	2 800,00	2 000,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>212 614,95</b>	<b>31 872,00</b>	
2111	Terrains nus	89 121,35	23 872,00	
2138	Autres constructions		6 000,00	
2145	Construct.sol autrui-Install. générales,agencements,aménag	5 760,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	46 680,00	0,00	
21721	Plantations d'arbres et arbustes (mise à dispo)	33 000,00	0,00	
21728	Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	5 400,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	2 000,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	27 653,60	0,00	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>453 773,11</b>	<b>819 993,54</b>	
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	420 253,46	306 000,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui (en cours)	33 519,65	467 793,54	
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		43 200,00	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)		3 000,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>866 500,06</b>	<b>1 161 478,94</b>	
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>0,00</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		<b>15 450,00</b>	
1323	Subv. non transf. Départements		15 450,00	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00</b>	
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>		<b>0,00</b>	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>0,00</b>	
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>15 450,00</b>	
4541102	Opé. pour compte de tiers n° 102	4 800,00	0,00	
4541103	Opé. pour compte de tiers n° 103	23 462,40	0,00	
4541104	Opé. pour compte de tiers n° 104	4 800,00	0,00	
4541105	Opé. pour compte de tiers n° 105	16 530,00	0,00	
4541106	Opé. pour compte de tiers n° 106	7 600,00	0,00	
4541107	Opé. pour compte de tiers n° 107	24 730,00	0,00	
4541108	Opé. pour compte de tiers n° 108	2 539,20	0,00	
4541109	Opé. pour compte de tiers n° 109	3 019,20	0,00	
4541110	Opé. pour compte de tiers n° 110	13 952,00	0,00	
4541111	Opé. pour compte de tiers n° 111	84 503,20	0,00	
4541112	Opé. pour compte de tiers n° 112		9 519,00	
458101	Opé. pour compte de tiers n° 01	278 066,35	0,00	
458102	Opé. pour compte de tiers n° 02	15 720,00	15 720,00	
458103	Opé. pour compte de tiers n° 03	60 000,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>539 722,35</b>	<b>25 239,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 406 222,41</b>	<b>1 202 167,94</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>20 470,29</b>	<b>27 470,29</b>	
458101	CTENS Plateau des Bornes		7 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	<b>20 470,29</b>	<b>20 470,29</b>	
13912	Subv. inv. actifs amort. - Régions	2 086,16	2 086,16	
13918	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	18 384,13	18 384,13	

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>Charges transférées</b>		<b>0,00</b>	
2318	Autres immobilisations corporelles (en cours)		0,00	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>31 980,42</b>	<b>18 656,00</b>	
1313	Subv. transf. Départements		4 500,00	
20422	Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	31 980,42	14 156,00	
2111	Terrains nus		0,00	
2145	Construct.sol autrui-Install. générales,agencements,aménag		0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui (en cours)		0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>52 450,71</b>	<b>46 126,29</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>1 458 673,12</b>	<b>1 248 294,23</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2024</b>	<b>154 972,55</b>
-------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 403 266,78</b>
---	---------------------

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>		<b>1 667,00</b>	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		1 667,00	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>5 250,00</b>	<b>243,00</b>	
7078	Autres marchandises	5 000,00	0,00	
70878	Remboursement de frais par des tiers	250,00	243,00	
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>764 090,67</b>	<b>706 974,47</b>	
7472	Participations régions	8 620,00	0,00	
7473	Participations départements	43 093,00	1 665,04	
74748	Participations autres communes	80 025,31	0,00	
74758	Participations autres groupements	381 360,00	381 360,00	
74778	Participations autres fonds européens	21 080,00	0,00	
747888	Autres	215 124,36	318 993,43	
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	14 788,00	4 956,00	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>6 000,00</b>	<b>5 100,00</b>	
75888	Autres produits divers de gestion courante	6 000,00	5 100,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>775 340,67</b>	<b>713 984,47</b>	
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (c)</b>	<b>6 958,95</b>	<b>0,00</b>	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	6 958,95	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>782 299,62</b>	<b>713 984,47</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>20 470,29</b>	<b>27 470,29</b>	
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles		0,00	
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résu	20 470,29	20 470,29	
791	Transferts de charges de fonctionnement		7 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>20 470,29</b>	<b>27 470,29</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>802 769,91</b>	<b>741 454,76</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2024</b>	<b>36 039,27</b>
-------------------------------	------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>230 281,19</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 007 775,22</b>
--	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>345 987,79</b>	<b>616 598,57</b>	
1313	Subv. transf. Départements	50 794,67	267 250,87	
1316	Subv. transf. Autres établissements publics locaux	1 234,80	0,00	
1318	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	160 009,77	332 919,70	
1323	Subv. non transf. Départements	17 112,62	4 848,00	
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non am	116 835,93	11 580,00	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>		<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 653,20</b>	<b>20 140,00</b>	
2111	Terrains nus		20 140,00	
21838	Autre matériel informatique	2 653,20	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>348 640,99</b>	<b>636 738,57</b>	
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>423,81</b>	<b>579,73</b>	
10222	FCTVA	423,81	579,73	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>423,81</b>	<b>579,73</b>	
4541202	Opé. pour compte de tiers n° 202	4 800,00	0,00	
4541203	Opé. pour compte de tiers n° 203	23 462,40	0,00	
4541204	Opé. pour compte de tiers n° 204	4 800,00	0,00	
4541205	Opé. pour compte de tiers n° 205	11 571,00	0,00	
4541206	Opé. pour compte de tiers n° 206	6 080,00	0,00	
4541207	Opé. pour compte de tiers n° 207	20 031,30	0,00	
4541208	Opé. pour compte de tiers n° 208	2 031,36	0,00	
4541209	Opé. pour compte de tiers n° 209	2 415,36	0,00	
4541210	Opé. pour compte de tiers n° 210	11 161,60	0,00	
4541211	Opé. pour compte de tiers n° 211	67 602,56	0,00	
4541212	Opé. pour compte de tiers n° 212		6 346,00	
458201	Opé. pour compte de tiers n° 01	278 066,35	7 000,00	
458202	Opé. pour compte de tiers n° 02	15 720,00	15 720,00	
458203	Opé. pour compte de tiers n° 03	60 000,00	0,00	
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>507 741,93</b>	<b>29 066,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>856 806,73</b>	<b>666 384,30</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>158 219,76</b>	<b>201 302,31</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>53 100,35</b>	<b>58 092,48</b>	
28031	Amort. frais d'études		0,00	
28033	Amort. frais d'insertion		0,00	
2805	Amort. Licences, logiciels, droits similaires	934,80	0,00	
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	21 173,00	21 173,00	
28145	Amort. construct. sol autrui-Install générales, agenc., amén	975,20	1 235,20	
28148	Amort. constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	16 860,91	16 800,91	
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	1 774,32	10 263,54	
281821	Amort. matériel de transport ferroviaire	6 818,00	0,00	
281828	Amort. autres matériels de transport		6 978,28	
281831	Amort. matériel informatique scolaire	3 947,00	0,00	
281838	Amort. autre matériel informatique		4,60	
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	617,12	273,73	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers		1 363,22	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>211 320,11</b>	<b>259 394,79</b>	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>31 980,42</b>	<b>18 656,00</b>	
2031	Frais d'études		0,00	

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
4541205	Restauration continuité écologique - Fornant_MA13	4 959,00	4 959,00	
4541206	Marais de Challonges_MA17	1 520,00	0,00	
4541207	Zone Humide Torrent des Ussets Seyssel_MA20	4 698,70	0,00	
4541208	Aménagement Abreuvoir Duparc_MA21	507,84	1 478,68	
4541209	Aménagement Abreuvoir Marmoux_MA21	603,84	1 758,19	
4541210	Aménagement Abreuvoir Véron_MA21	2 790,40	7 287,13	
4541211	Aménagement des Petites Ussets_MA9	16 900,64	0,00	
4541212	Aménagement Abreuvoir déporté Ruisseau du Vengeur_M/		3 173,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>243 300,53</b>	<b>278 050,79</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>1 100 107,26</b>	<b>944 435,09</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2024</b>	<b>200 318,80</b>
-------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>258 512,89</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 403 266,78</b>
---	---------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>154 972,55</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>28 011,60</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>19 783,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>28 284,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>78 893,95</b>
4541105	Restauration continuité écologique - Fornant_MA13	10 980,00
458101	CTENS Plateau des Bornes	67 913,95
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>950,66</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>950,66</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>200 318,80</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>115 393,73</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>84 925,07</b>
4541205	Restauration continuité écologique - Fornant_MA13	11 571,00
4541208	Aménagement Abreuvoir Duparc_MA21	84,42
4541209	Aménagement Abreuvoir Marmoux_MA21	100,40
4541210	Aménagement Abreuvoir Véron_MA21	-136,82
458201	CTENS Plateau des Bornes	73 306,07
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>36 039,27</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>36 039,27</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	1 248 294,23	944 435,09
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	154 972,55	200 318,80
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 258 512,89
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		1 403 266,78	1 403 266,78
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	1 006 824,56	741 454,76
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	950,66	36 039,27
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 230 281,19
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		1 007 775,22	1 007 775,22
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>2 411 042,00</b>	<b>2 411 042,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.